

# AIDE A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS EN ACCESSION AIDEE



## Communauté de communes du Pays d'Ancenis

LE FALHER Charlotte

Responsable Habitat

Centre administratif « Les Ursulines », 44150 Ancenis-Saint-Géréon

02 40 96 44 71

[charlotte.lefalher@pays-ancenis.com](mailto:charlotte.lefalher@pays-ancenis.com)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Le territoire de la COMPA fait face à une augmentation des prix du foncier et de l'immobilier, rendant ainsi le marché de plus en plus sélectif et moins accessibles aux ménages du territoire. Le PLH 2023-2029 vise donc à accompagner le déploiement de différents produits d'accession aidée à la propriété sur le territoire du Pays d'Ancenis. On entend par accession aidée les dispositifs de soutiens financiers permettant aux ménages modestes primo-accédants d'accéder à la propriété.

Le PLH 2023-2029 fixe l'objectif de produire 313 logements en accession aidée en 6 ans.

Pour se faire, la COMPA accompagnera financièrement 100% de la production de logements en accession aidée à l'échelle du temps de mise en œuvre du PLH et dans la limite des crédits budgétaires votés annuellement par la COMPA, à savoir :

- Les logements en BRS (Bail Réel Solidaire)
- Les logements en PSLA (Prêt Social Location-Accession)
- Les logements construits via le PLS acquisition

A noter que certaines communes du territoire ont du mal à attirer les opérateurs sociaux. Pour autant, la demande et les besoins en matière d'accession aidée sont prégnants sur tout le territoire. C'est pourquoi, la COMPA accompagne également :

- La vente de foncier communale à un prix minoré à un acheteur sous plafond de ressources PLS

---

### TYPE D'AIDE

Subvention

---

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE :

Le territoire du Pays d'Ancenis (20 communes)

---

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES :

L'un des opérateurs membres de l'Office Foncier Solidaire départemental pour le BRS

Les organismes HLM visés à l'article L.411-2 du CCH

Les communes

---

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE :

- Opérations immobilières : neuves (constructions), vente en l'état futur d'achèvement (VEFA)

- Opération localisée dans la trame urbaine, s'inscrivant dans une démarche de sobriété dans l'usage des ressources
- Insertion harmonieuse de l'opération dans le tissu urbain et son environnement
- Opération qui doit favoriser la mixité des habitants
- 
- Aménagements qualitatifs des parties privatives et des espaces communs
- Association des services de la COMPA et de la commune dès l'émergence du projet
- Pour les logements BRS : avis favorable de l'OFS
- Pour les logements PSLA : agrément du délégataire des aides à la pierre

---

## **MONTANT DE L'AIDE :**

### **Aides forfaitaires :**

- 5 500 € par logement BRS
- 5 000 € par logement PSLA, PLS acquisition ou foncier minoré

---

## **PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS :**

Département de Loire Atlantique (44)  
Département de Maine-et-Loire (49)  
Office Foncier Solidaire (OFS) Départemental

---

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DU PLH 2023-2029 :**

1 300 000 € (Hors moyens humains)